



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00653

Numéro SIREN : 794 654 004

Nom ou dénomination : 2TJS

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt 5



François-Paul DURAND

Expert-Comptable diplômé

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Nîmes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 2TJS
SOCIETE A RESPONSABILITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SARL 2TJS

***Siège social : 19, rue des Jardiniers
13127 VITROLLES***

***SARL au capital de 500 euros
RCS Salon de Provence : 794 654 004***

DURAND François-Paul

25 les Terrasses de la Peyrière

84120 PERTUIS

Inscrit à la CRCC de Nîmes

Siret : 47905492600031 – CODE APE : 6920Z

25, Les Terrasses de la Peyrière 84120 PERTUIS – Tel : 09.81.09.40.90 -

A l'associé unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 14 décembre 2016, j'ai établi le présent rapport afin;

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R-224-3 du code commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La révision comptable effectuée au 31 octobre 2016, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 70 371€ pour 10 mois et un résultat bénéficiaire avant IS de 15 470€. Ainsi les capitaux propres s'établissent provisoirement à 118 449 euros, restent très supérieurs aux capital social qui est de 500€.

La société détient une participation majoritaire dans la SARL L ETAL DES GRANETTES acquise pour 54 000€. Le bilan clos au 30 juin 2016 se traduit par une légère perte de 4 847€, la situation nette ressort à 489 610€ pour un capital 38 112.25€. Ce résultat est sans incidence sur la valorisation des titres de participations.

Sur le bilan clos au 31 décembre 2015 les capitaux propres s'élevaient à 102 979€ avec un résultat de 43 759€, ce dernier était quasiment équivalent à celui de l'exercice précédent.

Les dix premiers mois d'activité ne laisse présager d'aucune dégradation de la situation nette de la société, votre expert-comptable confirme cette appréciation et par conséquent aucune incertitude ne pèse sur cet exercice

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice , le montant des capitaux propres déterminés selon les même règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Vous m'avez attesté qu'il ne sera procédé à aucune distribution en 2016, sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et de la révision des comptes établie au 31 octobre 2016, les capitaux propres s'élèvent respectivement à 102 979€ et 118 449€ pour la révision dont 500€ au titre du capital social.

A ce jour, aucun événement ne nous a été relaté qui aurait pour conséquence de réduire ces montants.

Mes diligences ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Venelles, le 21 décembre 2016



François-Paul DURAND

Commissaire aux comptes à la transformation

DURAND François-Paul
Commissaire aux Comptes
25, les Terrasses de la Peyrière
84120 PERTUIS
Tél : 09.81.09.40.90
Siren : 479054926